



CESER
champagne-ardenne

AVIS DU CESER

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 18 JANVIER 2013

■ PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

AVIS

SOMMAIRE

AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	3
FINANCES.....	6
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	9
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	16
ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE - INSERTION	21
ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME.....	24
TRANSPORTS.....	29
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE	32

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le projet de budget 2013 reste conforme aux orientations budgétaires mises en débat il y a un mois.

L'avis adopté à l'unanimité du CESER garde donc toute sa pertinence.

Le contexte économique, social et politique, dans lequel s'inscrit ce projet de budget est plus que jamais marqué par des indécisions gouvernementales et des interrogations.

L'acte III de la décentralisation n'est pas encore finalisé. Il laisse les Régions dans des incertitudes quant aux :

- ✓ transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et dotations qui pourraient accompagner ces transferts ;
- ✓ réformes des fiscalités nationale et locale ;
- ✓ besoins pour les Régions de retrouver des marges de manœuvre afin de mener plus avant des politiques au service des citoyens et des territoires régionaux.

Le projet de budget 2013, confirme les trois grandes priorités régionales :

- ✓ le développement économique et la formation ;
- ✓ la solidarité en direction des publics fragilisés par la crise et entre les territoires ;
- ✓ l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Le CESER rappelle à cette occasion ses observations émises lors du débat sur les OB 2013 et, en particulier, sur la capacité de la Région à mener des politiques ambitieuses dans le cadre d'un budget contraint tout en maintenant un niveau d'endettement n'obérant pas ses capacités financières pour l'avenir.

Le choix fait par la Région d'éviter les saupoudrages, ainsi que de revoir l'ensemble des dispositifs, rencontre à nouveau l'approbation du CESER.

Toutefois, il souligne qu'il convient d'être prudent sur les effets d'une réduction drastique des moyens des organismes régionaux qui pourraient les rendre inopérants.

Il attire à nouveau l'attention sur la limitation des aides régionales qui conduirait à supprimer celles d'un montant considéré comme faible mais qui, pour certaines d'entre elles, présentent un caractère stratégique.

Il rappelle également son alerte sur la tentation de vouloir limiter l'intervention de la Région au financement de l'immobilier dont elle est propriétaire, au risque de remettre fondamentalement en cause son intervention, par exemple, dans le soutien à l'immobilier des entreprises, des universités ou des organismes de formation...

De même, si le CESER comprend la réaffirmation, par la Région, d'envisager de revenir sur certains engagements contractuels pris, particulièrement avec l'État, en l'absence d'évolution des recettes des Régions en 2013, il ne peut se résoudre à en arriver à une telle

extrémité qui remettrait en cause certaines opérations structurantes, telle que l'évolution de l'immobilier universitaire, les travaux prévus sur la ligne 4, voire la réalisation de la phase 2 de la LGV Est.

Le CESER rappelle l'impérieuse nécessité d'une politique cohérente, lisible et visible mettant en avant une stratégie générale et économique.

Il rappelle ses récents travaux et, en particulier, son rapport sur la prospective économique pour la Champagne-Ardenne à 10-20 ans.

Le Conseil régional a également engagé une réflexion prospective.

L'État et la Région ont engagé une réflexion sur la stratégie 2014-2020 concernant les futurs contrats et la future génération des fonds européens.

Pour le CESER, l'ensemble de ces travaux doit conduire la Région à annoncer, au cours de l'année 2013, la stratégie qu'elle compte mettre en œuvre, dont les premiers effets devront être budgétairement palpables dès 2014.

Tout nouveau retard serait préjudiciable à notre région qui doit retrouver une dynamique et une attractivité pour son développement, le bien-vivre de sa population sur l'ensemble de ses territoires.

Le CESER constate que :

- *le projet de budget 2013 reste conforme aux orientations budgétaires mises en débat il y a un mois ;*
- *le contexte économique, social et politique, dans lequel s'inscrit ce projet de budget est plus que jamais marqué par des indécisions gouvernementales et des interrogations.*

Le CESER attire l'attention sur :

- *les effets d'une réduction drastique des moyens des organismes régionaux qui pourraient les rendre inopérants ;*
- *la limitation des aides régionales qui conduirait à supprimer celles d'un montant considéré comme faible mais qui, pour certaines d'entre elles, présentent un caractère stratégique ;*
- *l'impérieuse nécessité d'une politique cohérente, lisible et visible mettant en avant une stratégie générale et économique.*

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le projet de budget primitif 2013 s'inscrit dans la ligne des objectifs présentés par les orientations budgétaires.

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de 491,7 M€ (y compris subvention globale et hors emprunt), soit une diminution de 7,1 M€ par rapport au BP 2012. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 418 M€ (y compris subvention globale), soit une progression de 4,5 M€ par rapport au BP 2012.

Pour ce qui est des recettes réelles d'investissement, celles-ci devraient s'élever à 43 M€, soit une hausse de 3,1 M€ par rapport au budget précédent. Les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre 150,3 M€, soit une baisse de 7,4 M€ par rapport au BP 2012.

L'emprunt d'équilibre, hors emprunt renouvelable, est fixé à 78,1 M€. Toutefois, en application du principe, déjà énoncé dans les orientations budgétaires, et confirmé dans le rapport général du Président, l'emprunt réalisé par la région ne devrait pas excéder le remboursement au titre du capital de la dette, (inférieur à 30 M€) afin de ne pas alourdir l'encours de celle-ci.

Le CESER attire l'attention sur les taux d'exécution du budget, qui conditionneront un recours plus ou moins important à l'emprunt.

Par ailleurs, dans son avis sur les orientations budgétaires pour 2013, le CESER, tout en saluant la volonté de l'exécutif de ne pas alourdir davantage l'endettement de la région, faisait remarquer que cette règle reviendrait à limiter la levée de l'emprunt.

Par conséquent, sauf à recevoir des ressources non inscrites au budget primitif, cet objectif aboutirait à réduire les dépenses de la section d'investissement et, ou, les dépenses de la section de fonctionnement. Or, en ce qui concerne cette section, le CESER réaffirme que les $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement s'apparentent à un investissement humain, au bénéfice de la population et de l'économie champardennaise.

En conclusion, le CESER rappelle que la Région dépend à 92 % des dotations de l'État et qu'elle ne peut plus agir que sur 8 % de ses ressources. Dans de telles conditions, il est plus que nécessaire et urgent de revoir les méthodes d'attribution des dotations ainsi que la fiscalité dans sa globalité, notamment du fait des prochains transferts de compétence de l'Acte III de la décentralisation.

Le CESER constate :

- **la persistance d'une nécessité de la refonte de la fiscalité locale et des transferts de l'État ;**
- **le décalage entre un emprunt d'équilibre fixé à 78 M€ et l'objectif de ne pas alourdir l'encours de dette régional.**

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER relève que les budgets des secteurs agricole et forestier connaissent une baisse conséquente par rapport au Budget Primitif 2012.

Il constate également qu'un certain nombre de dispositifs permettant l'accompagnement de ces secteurs sont arrêtés ou suspendus et que l'intervention régionale se concentre fortement, en cohérence avec les priorités annoncées que sont l'installation, l'élevage, les circuits de proximité et l'approche environnementale.

Le CESER demande que la Région veille à ce que son intervention reste compatible avec les évolutions des interventions de l'État qui ressortiront des réflexions menées à l'occasion des assises de l'installation et des assises de l'agro-alimentaire et du bois.

Installation et emploi en agriculture

Le CESER note que ce programme, essentiel pour l'avenir de l'agriculture régionale, est le seul du domaine agricole et forestier à connaître une augmentation de son budget.

Il souligne que la convention signée en 2012 avec la SAFER pour le portage du foncier a permis quelques installations supplémentaires d'agriculteurs dans la région. Il espère que généralisation du repérage territorial des cédants, prévue en 2013, en amène d'autres.

Développement de la valeur ajoutée dans l'ensemble des filières

Le Conseil régional affiche clairement sa volonté de concentrer son intervention sur les filières animales, en particulier au niveau des abattoirs, et sur les circuits de proximité, deux domaines d'activités que le CESER considère comme stratégiques.

En ce qui concerne les circuits de proximité, des projets sont en train d'émerger. Le CESER souhaite que la Région inscrive son action dans ce domaine et son accompagnement des projets dans la durée.

Soutien de l'élevage

Le CESER attend beaucoup du contrat de filières bovins lait et bovins viandes signé en 2012 qui devra se traduire par des réalisations concrètes, au-delà de celles liées au programme régional pour le stockage des fourrages, sachant que ce dernier vient remplacer le dispositif de valorisation des surfaces en herbe.

Il ne faut absolument pas voir de diminution des aides pour l'élevage.

Le CESER souligne l'intérêt de l'ouverture d'un baccalauréat professionnel sur la production ovine au lycée de Saint-Pouange qui renforcerait l'intérêt de la nouvelle bergerie du lycée et serait cohérente avec la poursuite des objectifs régionaux de développement des installations en élevage ovin.

Biodiversité des milieux agricoles

Le CESER attire l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que le manque d'organisation, au niveau régional, des professionnels de la filière apicole nuise au développement de cette dernière et à la détermination de ses conditions d'accompagnement par la Région.

Le CESER demande que les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) à vocation élevage bénéficient encore de l'aide à la mécanisation de groupe comme les CUMA à vocation bio. Pour les autres types de CUMA, il demande que cette suspension ne se prolonge pas au-delà de l'année 2013.

Mobilisation et valorisation de la ressource forestière

Pour le CESER, les accompagnements de l'État et de la Région sont loin de répondre aux enjeux posés à la filière forêt-bois, confrontée à la fois à une exportation massive de sa matière première et à la disparition de ses outils de transformation.

Le CESER constate :

- ***une baisse conséquente des budgets des secteurs agricole et forestier par rapport au Budget Primitif 2012 ;***
- ***un arrêt ou une suspension d'un certain nombre de dispositifs permettant l'accompagnement de ces secteurs ;***
- ***une forte concentration de l'intervention régionale, en cohérence avec les priorités annoncées que sont l'installation, l'élevage, les circuits de proximité et l'approche environnementale ;***
- ***des accompagnements de l'État et de la Région qui sont loin de répondre aux enjeux posés à la filière forêt-bois.***

Le CESER souhaite que :

- ***la Région veille à ce que son intervention reste compatible avec les évolutions des interventions de l'État qui ressortiront des réflexions menées à l'occasion des assises de l'installation et des assises de l'agro-alimentaire et du bois ;***
- ***la Région inscrive son action sur les circuits de proximité et son accompagnement des projets dans la durée ;***
- ***les CUMA à vocation élevage bénéficient encore de l'aide à la mécanisation de groupe et que, pour les autres CUMA, la suspension de l'aide ne se prolonge pas au-delà de l'année 2013.***

Président : **François CLAVERIE**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Aménagement du territoire**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Programme régional de solidarité urbaine

Le CESER souligne que ses craintes formulées lors du BP 2012, concernant l'absence d'effet levier du programme régional de solidarité urbaine pour les petites villes, sont aujourd'hui avérées, puisque les projets de rénovation urbaine connaissent des niveaux d'engagements faibles dans les plus petites communes, celles-ci ne disposant pas des financements et de l'ingénierie nécessaires à la définition des projets.

Amélioration de l'habitat

En ce qui concerne la participation de la Région à la mise en œuvre et au financement des opérations programmées de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG), le CESER apprécie que la Région ait modifié son cadre d'intervention afin de permettre la création de « fonds précarité énergétique » dédiés au financement de travaux visant à l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants, à ressources modestes et très modestes.

Plate-forme aéroportuaire

Le CESER regrette que l'aide accordée à l'association Aéroport Paris-Vatry Project (APVP), au départ non destinée à s'inscrire dans le temps, soit à nouveau renouvelée en 2013 pour un montant de 1,3 M€. Certes, le CESER note une diminution de cette aide mais s'inquiète de l'absence d'objectifs clairement définis quant au devenir et aux axes de développement de la plate-forme aéroportuaire.

C'est pourquoi, le CESER demande l'organisation d'une table-ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le devenir de Vatry, afin de définir une véritable stratégie pour la plate-forme aéroportuaire, dont l'avenir est aujourd'hui plus qu'aléatoire

En outre, le CESER est en droit de se demander quelle sera la position du Conseil régional lorsque, comme l'indique le Conseil général de la Marne, celui-ci ne versera plus de subvention à la Société d'Exploitation de Vatry Europort (SEVE) en 2014. Le CESER rappelle que cette subvention est aujourd'hui vitale pour l'aéroport puisqu'elle prend en charge 70 % du déficit d'exploitation.

Dans ce contexte, le CESER souscrit au souhait du Président du Conseil régional d'intégrer l'aéroport Paris-Vatry dans une stratégie globale de développement des aéroports d'Île-de-France tout en étant inquiet, justement, d'une absence complète de stratégie en la matière, permettant d'entrevoir un avenir meilleur pour cette plate-forme aéroportuaire.

Objet : Coopération

Rapporteur : Gérard LABRUNE

D'une manière générale, le CESER est satisfait des efforts qui ont été entrepris, notamment quant à la réciprocité des échanges et la mise en place de groupes de travail transfrontaliers, et estime que ses recommandations ont été mieux prises en compte. Malgré tout, il paraît nécessaire de rappeler à la Région qu'elle doit mettre en place une meilleure communication visant, d'une part, à justifier ses interventions et, d'autre part, à mettre en avant le travail effectué en présentant des actions exemplaires.

Le CESER approuve également la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation pour 2013, tout en regrettant qu'il ait été mis en place si tardivement.

Le CESER souhaite être informé de l'existence et du contenu des contacts noués avec des régions d'autres pays, pouvant déboucher sur des échanges « gagnant-gagnant », afin de lui permettre d'être un relais de cette information auprès des acteurs concernés de la société civile régionale.

De même, le CESER, qui mène un travail sur le tourisme de mémoire, regrette de ne pas avoir été informé qu'une délégation composée de deux historiens champardennais soit intervenue à l'Université d'État d'Orel, en septembre 2012, lors du colloque consacré à la campagne napoléonienne.

Enfin, le CESER tient aussi à rappeler que l'action de certains de ses membres a permis de déboucher sur des partenariats financiers entre l'ARCOD et les Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse.

Le CESER souscrit :

- **au fait que la Région ait modifié son cadre d'intervention afin de permettre la création de « fonds précarité énergétique » dédiés au financement de travaux visant à l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants, à ressources modestes et très modestes ;**
- **aux efforts qui ont été entrepris en matière de coopération et estime que ses recommandations ont été mieux prises en compte.**

Le CESER souhaite :

- **l'organisation d'une table-ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le devenir de Vatry ;**
- **être informé de l'existence et du contenu des contacts noués avec des régions d'autres pays, pouvant déboucher sur des échanges « gagnant-gagnant », afin de lui permettre d'être un relais de cette information auprès des acteurs concernés de la société civile régionale.**

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Evelyne CHARTON**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Axe A – Mobiliser pour l'emploi et développer la recherche, l'innovation et l'ouverture à l'international

Dans un contexte marqué par la désindustrialisation, la crise financière et des réglementations bancaires rendant l'accès au crédit plus difficile, le soutien au développement économique et à la formation est un des trois grands objectifs qui structurent le projet de budget primitif 2013. Le CESER note toutefois une baisse globale du budget consacré à l'axe A puisque les crédits baissent de 12 % en investissement et de 10 % en fonctionnement.

Orientation A1: Aider les entreprises à réaliser leur mutation économique, sociale, écologique et technologique

Cet environnement économique difficile et très évolutif a vu la conduite, en 2012, de travaux prospectifs, dont le rapport, adopté par le CESER en novembre dernier, sur la prospective économique pour la Champagne-Ardenne à 10-20 ans.

A ce jour, la définition des contenus des programmes européens et de possibles nouveaux contrats État/Région est en cours.

De même, des inconnues subsistent sur les compétences qui seront confiées à la Région en matière économique et sur les modalités de mise en œuvre de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Aussi, la Région propose que « *les politiques concernant la création d'activités et le développement des entreprises et celles portant sur l'attractivité et la promotion économique [soient] poursuivies, sans refonte notable pour les trois mois qui viennent.* »

La nouvelle stratégie de développement économique de la Région est en effet en cours de définition et fera l'objet d'une plénière spécifique dédiée à la thématique du développement économique, qui permettra « *de refonder [la] politique [régionale] d'accompagnement en faveur d'une économie génératrice de valeur ajoutée et d'emploi.* »

Le CESER restera attentif à la définition de cette politique, qu'il lui semble effectivement fondamental de mettre en œuvre à court terme.

Politique A11 – création d'activités et développement des entreprises

Programme A1101 – création de nouvelles activités

Le CESER constate que la Région a procédé à des modifications des règlements d'intervention des dispositifs en permettant l'étude, sur demande de l'entreprise bénéficiaire, d'un aménagement de la durée de remboursement de l'avance régionale dans les cas de difficultés financières avérées.

Programme A1103 – ingénierie financière

Le CESER souligne que la Région poursuit ses interventions à l'identique, dans l'attente de connaître son rôle dans le fonctionnement de la BPI au niveau régional.

Programme A1104 – développement international des entreprises

Aide à l'export des PME régionales

Avec cette aide, qui s'adresse aux petites structures, la Région contribue aux premiers pas à l'export des petits viticulteurs (60 % des structures aidées sont des nouveaux exportateurs), qui disposent de faibles moyens financiers, humains et techniques.

Le CESER s'étonne que les différences d'aide régionale à l'exportation ne soient basées que sur les critères relatifs aux pratiques liées à la viticulture durable et ne s'appliquent pas à tous les secteurs relevant des priorités régionales.

Relais à l'international

Le CESER souligne que le niveau régional est le niveau d'intervention pertinent et que la volonté de travailler ensemble est fondamentale sans que cela signifie que la Région doive être systématiquement le chef de file en la matière.

Le CESER approuve la décision de la Région d'élargir le bénéfice du dispositif d'accompagnement régional export aux entreprises de taille intermédiaire.

Politique A12- Attractivité et promotion économique

L'augmentation constatée du budget résulte de l'obligation de tenir les engagements pris antérieurement : programmes en plusieurs tranches, demandes formulées au cours du second semestre 2012, notamment.

Programme A1201 – accueil d'activités

Intervention en faveur d'une offre foncière de qualité

Parcs d'Activités de Référence

Le CESER constate qu'au 31 décembre 2011, trois des huit Parcs d'Activités de Référence labellisés connaissent des taux de remplissage dépassant les 50 %.

Les taux de remplissage vont de 10,26 % pour le PAR des zones logistiques de l'aéroport Paris-Vatry à 63,70 % pour le PAR logistique de l'Aube.

La réhabilitation des friches industrielles

Le CESER demande que la Région fasse connaître sa position sur le devenir de la friche

industrielle constituée par l'ex-base aérienne 112 de Reims.

La création de pépinières et hôtels d'entreprises

L'accompagnement des projets de pépinières et hôtels d'entreprises est poursuivi : trois projets ont été bouclés en 2012 et seront aidés en 2013 sous forme d'avance remboursable.

Programme A1202 – revitalisation économique

Contrat de développement pour l'emploi

Là encore, le règlement d'intervention du dispositif a été modifié pour permettre l'étude, sur demande de l'entreprise bénéficiaire, d'un aménagement de la durée de remboursement de l'avance régionale dans les cas de difficultés financières avérées.

Programme A1203 – animation économique

Accompagnement des structures d'animation et de développement économique

Mission d'intelligence économique

Le CESER constate que le recours à une mission d'intelligence économique est maintenu, dans le cadre du lancement d'un appel d'offres imposé par la réglementation relative à la commande publique.

CADev

Pour 2012, l'agence a enregistré 153 nouveaux projets ; les projets acquis sont au nombre de 12 (dont 7 à capitaux étrangers) et représentent la création de 325 emplois directs dans les trois ans à venir.

Le CESER rappelle la nécessité de fédérer l'ensemble des actions menées en matière de développement économique : une articulation doit impérativement être trouvée entre l'action de CADev et celle des agences de développement locales.

IRPAC Création

Avec la mise en place de la BPI au niveau régional, la question de l'évolution de l'IRPAC pourra être posée.

Actions collectives

Le CESER regrette la diminution des actions collectives, conséquence de la limitation des financements publics à hauteur de 50 % des dépenses engagées.

Filières d'excellence

Le CESER se félicite de la proposition de la Région de soutenir, dans le cadre du contrat de projet État-Région 2007-2013, les projets menés dans le cadre du pôle de compétitivité IAR. Cette proposition rejoint l'avis rendu par le CESER sur la prospective économique.

Orientation A3 : Promouvoir et soutenir l'emploi durable de qualité

Politique A33- Développement de l'emploi et de l'apprentissage

Programme A3302 – Envol

Prime Envol

Le CESER regrette la diminution du nombre d'entrées en 2012 dans le dispositif Envol, du fait de la conjoncture économique difficile.

Formation accompagnement Envol

Le CESER note les effets positifs du volet formation-accompagnement du dispositif Envol puisque les créations d'entreprises dans ce cadre connaissent un taux très satisfaisant de pérennisation de 67 % à 3 ans.

Politique A34- Économie sociale et solidaire ***Programme A3401 – soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire***

Le soutien au secteur

Le CESER approuve l'annonce de la constitution d'une plateforme de financement avec des partenaires privés qui permettrait l'assistance des porteurs de projet en phase d'émergence (passage de l'idée au projet) par des cabinets spécialisés choisis suite à l'appel d'offres en cours.

Le soutien aux acteurs

Le CESER note que la Région a procédé à des aménagements des règlements d'intervention des dispositifs « Progress » et « Aide à la constitution d'une équipe d'insertion ».

Aide à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP

Le CESER se félicite du maintien de ce dispositif qui favorise la création ou la reprise d'entreprises sous statut SCOP et de son accompagnement d'un « plan de développement des SCOP », en lien avec le réseau régional des SCOP.

Points Clés

Le CESER constate que :

- *dans un contexte marqué par la désindustrialisation, la crise financière et des réglementations bancaires rendant l'accès au crédit plus difficile, le soutien au développement économique et à la formation est un des trois grands objectifs qui structurent le projet de budget primitif 2013.*
- *la nouvelle stratégie de développement économique de la Région est en cours de définition et fera l'objet d'une plénière spécifique dédiée à la thématique du développement économique.*

Le CESER :

- *s'étonne que les différences d'aide régionale à l'exportation ne soient basées que sur les critères relatifs aux pratiques liées à la viticulture durable et ne s'appliquent pas à tous les secteurs relevant des priorités régionales ;*
- *approuve la décision de la Région d'élargir aux entreprises de taille intermédiaire le bénéfice du dispositif d'accompagnement régional export ;*
- *demande que la Région fasse connaître sa position sur le devenir de la friche industrielle constituée par l'ex-base aérienne 112 de Reims ;*
- *se félicite de la proposition de la Région de soutenir, dans le cadre du contrat de projet État-Région 2007-2013, les projets menés dans le cadre du pôle de compétitivité IAR ;*
- *approuve l'annonce de la constitution d'une plateforme de financement avec des partenaires privés qui permettrait l'assistance des porteurs de projet en phase d'émergence (passage de l'idée au projet) par des cabinets spécialisés.*

Présidente : **Michèle SEVERS**

Rapporteur : **Francis PAILLARD**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le projet de budget primitif 2013 confirme les orientations budgétaires de la Région votées en décembre 2012 : ajustement des budgets aux consommations passées, recentrage des dépenses, toilettage des dispositifs, limitation des saupoudrages, etc.

Bien que la formation et le soutien à la jeunesse ressortent comme des priorités structurantes de la politique régionale, le CESER s'inquiète de la situation financière globale de la Région qui pourrait aboutir, à terme, à faire des choix lourds de conséquences.

Objet : Lycées - Apprentissage

Le cadre budgétaire contraint se traduit, d'une part, par un report d'un certain nombre d'opérations d'investissements immobiliers dans les établissements d'enseignement secondaire, d'autre part, par un gel des investissements dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les lycées privés non propriétés de la Région.

Le CESER constate en effet que 5 opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2000-2007 ne seront achevées qu'en 2013 et que 9 opérations du PPI 2008-2013 sont reportées.

Par ailleurs, le choix de « *non intervention dans le financement de l'immobilier dont la Région n'est pas propriétaire* » entraîne un gel des aides à l'investissement de 14 CFA sur les 26 existants mais aussi de 26 lycées privés, 8 maisons familiales rurales et 1 centre horticole.

Le CESER craint les répercussions sur l'état des bâtiments et la qualité des conditions d'enseignement si une telle situation venait à se pérenniser.

L'expérimentation d'ouverture des internats de lycées aux stagiaires de la formation professionnelle va se heurter à de nombreuses difficultés : responsabilité pénale des chefs d'établissement, réglementation, mixité des publics, sécurité, etc. Néanmoins, le CESER approuve cette démarche qui participe à « *identifier, analyser et résoudre la problématique de l'hébergement temporaire en Champagne-Ardenne, en matière de formation et d'emploi* ». Il souhaite être destinataire de l'évaluation de cette expérimentation.

Concernant l'aide au premier équipement, le CESER est satisfait de l'égal traitement entre les lycéens et les apprentis. Ces derniers bénéficieront, dès la rentrée 2013, d'une aide pour l'achat de tenues de travail, de protections individuelles de sécurité ou de toute autre fourniture.

**Objet : Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

Le report du vote du budget primitif 2013 a entraîné un vote anticipé d'une partie du budget de la formation professionnelle lors de la décision modificative n°2 (DM2) en octobre 2012 afin de garantir, entre autres, les rémunérations des stagiaires. Le budget

présenté à la DM2 ajouté au BP 2013 représente donc 72,080 M€ (73,323 M€ en 2012). Il est à noter également le transfert du dispositif ENVOL à la Direction du Développement économique.

Dans le cadre de ce budget serré, la Région souhaite une mobilisation plus forte du Fonds Social Européen (FSE) auprès duquel les opérateurs (CNAM, GIP EFTLV, OPEQ,...) trouveront des crédits disponibles. Le CESER approuve cette décision, sur le principe, mais rappelle les difficultés liées aux subventions européennes, à savoir :

- une gestion administrative lourde qui nécessite une montée en compétences des personnels ;
- des retards de versement qui entraînent des problèmes de trésorerie.

Concernant l'OPEQ, l'ARIFOR s'étant dotée d'une expertise en matière de FSE, le CESER propose un rapprochement entre les deux organismes pour le montage des dossiers et l'analyse des actions mises en œuvre. Une structure pourrait également être dédiée à l'appui technique et administratif des porteurs de projets.

Le CESER estime que ces difficultés doivent être un sujet de débat dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie 2014-2020 afin de sécuriser les acteurs.

Le Congé Individuel de Formation (CIF) est un outil mis à la disposition des salariés pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Ce dispositif, fort intéressant, voit pourtant une forte baisse du nombre de dossiers traités par le FONGECIF de Champagne-Ardenne, ce qui conduit la Région à réduire de moitié sa contribution au CIF. Pour le CESER, ce très net recul de l'activité du FONGECIF en Champagne-Ardenne est probablement d'ordre conjoncturel. L'intervention de la Région devrait donc se renforcer à l'avenir.

Concernant la mise en place des emplois d'avenir, le CESER approuve la « VAE proactive » qui sera proposée aux bénéficiaires mais attire l'attention sur le fait qu'elle ne doit pas se substituer à l'obligation de formation. Il regrette l'absence de stratégie régionale pour la mise en œuvre de ce

nouveau dispositif, ce qui en aurait permis une meilleure maîtrise.

La situation des demandeurs d'emploi seniors est préoccupante : leur nombre en Champagne-Ardenne est supérieur à la moyenne nationale mais également supérieur au nombre de jeunes demandeurs d'emploi. La Région affirme qu'elle « *proposera, dans son nouveau marché public, de nouvelles expérimentations dans chaque département pour faciliter leur accès à la formation* ». Mais, au regard du PRF 2013-2014, le CESER s'interroge sur les actions concrètes qui doivent être mises en œuvre et alerte, de nouveau, sur la nécessité de mesures spécifiques en direction de ces publics pour éviter qu'ils ne deviennent des demandeurs d'emploi de longue et très longue durée.

Enfin, le CESER est satisfait de l'extension de la plateforme d'accompagnement des salariés précaires (ADEO) à tout le territoire régional. Il regrette que l'expérimentation de Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) pour les travailleurs précaires dans les Ardennes et l'Aube n'ait pas encore été évaluée. Il souhaite la pérennisation d'un dispositif permettant d'assister les travailleurs précaires dans la perspective d'un véritable parcours emploi-formation.

Objet : Jeunesse

L'augmentation du budget de la politique jeunesse de 35 000 € (+7,4 %) confirme la volonté de la Région de placer la jeunesse au cœur de ses préoccupations.

Des journées d'échanges avec les jeunes ont été organisées en 2012 dans le cadre du programme « La Transfo » et le partenariat avec la 27^{ème} Région se poursuivra en 2013.

Le CESER, ayant travaillé sur « *l'autonomie des jeunes* », il sera attentif aux suites données et rappelle qu'il « *souhaite être convié à la restitution de l'étude-action* ».

Le CESER constate que :

- **5 opérations du PPI 2000-2007 ne seront achevées qu'en 2013 et que 9 opérations du PPI 2008-2013 sont reportées.**

Le CESER est satisfait de :

- **l'extension de la plateforme d'accompagnement des salariés précaires (ADEO) à tout le territoire régional ;**
- **la création d'une « VAE proactive » qui sera proposée aux bénéficiaires d'emplois d'avenir mais attire l'attention sur le fait qu'elle ne doit pas se substituer à l'obligation de formation.**

Le CESER préconise :

- **des mesures spécifiques en direction des seniors pour éviter qu'ils ne deviennent des demandeurs d'emploi de longue et très longue durée ;**
- **un rapprochement de l'ARIFOR et de l'OPEQ pour le montage des dossiers FSE et l'analyse des actions mises en œuvre ;**
- **la mise en place d'une structure dédiée à l'appui technique et administratif des porteurs de projets dans le cadre du FSE ;**
- **que les difficultés liées aux demandes de FSE soient un sujet de débat dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie 2014-2020 afin de sécuriser les acteurs.**

Président : **Bruno FAUVEL**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Objet : Environnement

Le CESER relève que la politique environnementale régionale affiche une cohérence en identifiant les axes de la Charte régionale de la biodiversité ainsi que la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie. Néanmoins, à budget égal, le CESER s'inquiète de l'arrivée de lignes budgétaires supplémentaires.

Pour le CESER, l'intégration des contributions statutaires des PNR dans l'axe « préservation de la biodiversité » pose un réel problème de lisibilité. Ces contributions relèvent en effet du fonctionnement et d'autres axes de la Charte. Le CESER considère en conséquence qu'il convient de les différencier.

Le CESER souligne sa satisfaction de voir la réalisation de l'évaluation du PCER (Plan Climat Énergie Régional) de 2008 par l'ATMO Champagne-Ardenne, Association Régionale pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Champagne-Ardenne.

Le CESER attire l'attention de la Région sur les limites de la méthanisation agricole essentiellement liée à l'élevage et souligne l'intérêt qui s'attacherait, dès lors que la Région entend rester leader sur ce domaine, à explorer les autres voies que sont les déchets urbains et industriels.

Le CESER se félicite du lancement, fin janvier 2013, du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et souligne l'importance qui s'attache à sa cohérence avec la charte de la biodiversité.

Le CESER prend acte du soutien apporté par la Région aux Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) devant être mis en œuvre par les collectivités de plus de 50 000 habitants. Il s'interroge cependant sur l'impulsion que la Région pourrait donner, au travers des Pays, aux territoires ruraux non concernés par cette réflexion. Représentant près de 50 % du territoire champardennais, la nécessité d'un PCET y fait cruellement défaut.

Objet : Culture

Le CESER souligne que la Région confirme son intérêt pour la culture, malgré son caractère facultatif, en maintenant son budget à un certain niveau dans un contexte budgétaire difficile et contraint, tout en soulignant que ce budget baisse pour la deuxième année consécutive particulièrement dans les investissements. Le CESER insiste sur l'importance qui s'attache à maintenir la cohérence de cette politique culturelle. Celle-ci fait partie intégrale du rayonnement de la région en France et à l'étranger. La Région se doit de veiller à l'équilibre territorial de sa politique culturelle au travers de l'interdépendance des structures maillant le territoire, garante de leur capacité de création. Pour le CESER, l'effort demandé à la culture doit être équitablement, intelligemment et judicieusement réparti sur le territoire. Parce que l'essentiel de la politique culturelle est porté par les collectivités territoriales, la Région doit rester très vigilante sur les engagements des unes et des autres avant d'opérer les arbitrages qui, à ce jour, ne sont pas arrêtés.

Objet : Patrimoine culturel

Le CESER relève l'intérêt qui s'attache au démarrage du recensement des objets mobiliers des églises et chapelles de la Marne, après celui des Ardennes en voie de finalisation. Il souligne que le déploiement du nouvel outil de saisie et de gestion documentaire « Gertrude », conçu par l'ensemble des Régions, répond à ses préconisations sur l'archivage des documents photographiques (*avis du CESER sur le BP 2011*).

Le CESER s'inquiète de la confirmation qui se dessine du trop faible taux de consommation des 18,095 M€ d'autorisations de programme pluriannuelles consacrées par le Contrat de Projet État-Région aux grands projets culturels. Il relève à cet effet qu'avec l'abandon, annoncé par la Ville fin 2012, du site pressenti pour créer un pôle réserve des musées de Châlons, une nouvelle ligne budgétaire conséquente ne pourra pas être engagée au titre du contrat de projet s'achevant irrémédiablement fin 2013. Au-delà de la perte définitive de ces crédits, le CESER souligne combien leur défaut pénalisera la structuration du territoire régional en équipements culturels. Aussi le CESER s'interroge-t-il sur la pertinence de maintenir, à l'avenir, des financements croisés figés.

Objet : Tourisme

En matière touristique, le CESER insiste sur la nécessité de valoriser ce qui existe et constate la faiblesse de la coordination générale qui permettrait pourtant d'optimiser les crédits et dont le niveau régional lui paraît être le mieux adapté pour l'impulser.

Le CESER regrette l'absence actuelle d'impulsion régionale sur le tourisme de mémoire à la veille des grandes commémorations de 2014.

Le CESER s'interroge sur la pertinence de financer un programme de communication axé sur des labels éclatant l'identité régionale entre la Champagne d'une part, les Ardennes d'autre part, tant sur le vélo que sur la moto.

Le CESER préconise une réflexion de fond sur le tourisme social qui est aujourd'hui totalement oublié.

Objet : Sport

Le CESER s'inquiète de l'accentuation de la baisse des crédits consacrés au sport. Elle va profondément déstructurer le mouvement sportif qui est déjà affecté par le peu de reconnaissance, par la Région, de la valeur et de l'importance sociale du sport. Pour le CESER, la politique sportive de la Région ne doit pas se résumer à l'affichage médiatique escompté avec les aides à la performance et aux opérations de communication engagées avec les publics. Il lui paraît bien au contraire nécessaire et urgent d'impulser une véritable politique publique sportive dirigée vers le plus grand nombre, mettant également l'accent sur son rôle en matière de santé publique.

Le CESER s'interroge sur le suivi, par la Région, des conventions qu'elle signe avec les lycées sur la mise à disposition de leurs équipements sportifs au bénéfice des publics.

Objet : Communication

Le CESER souligne la nécessité de créer de la transversalité dans la communication des directions afin de lui apporter une cohérence et une lisibilité, qui, aujourd'hui, ne sont pas évidentes.

Le CESER relève l'importance qui s'attache à maintenir le magazine RCA comme marqueur structurant de l'identité régionale ainsi que de la vulgarisation et de la compréhension de la politique régionale.

Le CESER constate :

Environnement

- **que la politique environnementale régionale affiche une cohérence en identifiant les axes de la Charte régionale de la biodiversité ainsi que la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie ;**

Culture

- **que la Région confirme son intérêt pour la culture, malgré son caractère facultatif, en maintenant son budget à un certain niveau dans un contexte budgétaire difficile et contraint ;**

Patrimoine culturel

- **que le déploiement du nouvel outil de saisie et de gestion documentaire « Gertrude », conçu par l'ensemble des Régions, répond à ses préconisations sur l'archivage des documents photographiques ;**

Tourisme

- **une faiblesse de la coordination générale qui permettrait pourtant d'optimiser les crédits et dont le niveau régional lui paraît être le mieux adapté pour l'impulser ;**

Sport

- **l'accentuation de la baisse des crédits consacrés au sport.**

Le CESER préconise :

Environnement

- *que la Région explore les autres voies que sont les déchets urbains et industriels, si elle entend rester leader sur le domaine de la méthanisation ;*

Culture

- *que la Région veille à l'équilibre territorial de sa politique culturelle ;*

Tourisme

- *une réflexion de fond sur le tourisme social qui est aujourd'hui totalement oublié ;*

Sport

- *d'impulser une véritable politique publique sportive dirigée vers le plus grand nombre, mettant également l'accent sur son rôle en matière de santé publique ;*

Communication

- *la nécessité de créer de la transversalité dans la communication des directions afin de lui apporter une cohérence et une lisibilité, qui, aujourd'hui, ne sont pas évidentes.*

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Michel OLIVIER**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Infrastructures et transports**

Exploitation des services ferroviaires voyageurs

Le CESER tient à rappeler que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation tandis que, dans le même temps, la dotation attribuée par l'État, en compensation, est figée. De fait, le déséquilibre ne fait que s'accroître, dans un contexte où les marges de manœuvre du Conseil régional sont, pour l'instant, inexistantes.

S'agissant de la mise en place du cadencement pour 2014, le CESER souhaite alerter sur le fait que cela va obligatoirement induire des coûts d'exploitations supplémentaires, ce qui, sans nouvelle recette affectée au TER et dans un budget contraint, pourrait se traduire par une réduction importante de l'offre de service proposée aux champardennais.

Dans ce contexte, le CESER ne peut que soutenir la demande du Président du Conseil régional de pouvoir disposer d'une nouvelle ressource propre, tout en exprimant la crainte que la réforme du versement transport, attendue par les Régions, n'aboutisse pas.

Le CESER s'inquiète de l'avant projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, qui, s'il n'est pas remanié en profondeur, serait susceptible de mettre sous la responsabilité des Régions, donc de leur

financement, 75 % des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) relevant actuellement de la compétence de l'État. Le CESER tient à affirmer que cela n'est pas acceptable. En effet, si l'arrivée du TGV-Est s'est traduite par des charges supplémentaires pour la Région, liées à l'abandon, par l'État, du service Paris-Strasbourg en Corail, la desserte de la région Champagne-Ardenne par le TGV a été avant tout un point positif indéniable. Dans le cadre de cet avant projet de loi, le transfert des TET aux Régions se ferait sans que la région Champagne-Ardenne n'y gagne quelque chose. Le CESER tient à souligner que ce transfert induirait des dépenses supplémentaires auxquelles la Région, dans le contexte actuel, ne pourrait pas faire face. Ces dépenses se composeraient, d'une part, des charges relatives à l'exploitation des TET, et, d'autre part, du coût du renouvellement du matériel roulant TET aujourd'hui en fin de vie. De plus, ces dépenses s'ajouteraient à celles déjà envisagées en vue de l'acquisition de matériel neuf pour la desserte Vallée de la Marne.

Enfin, le CESER juge que le transfert des TET constitue une rupture du contrat moral passé entre l'État et la Région lors du transfert de la compétence TER.

En ce qui concerne les accords interrégionaux, le CESER souscrit pleinement à la volonté de la Région de rechercher des économies d'exploitation dans ce domaine.

Pass'Solidaire

Le CESER s'étonne que le Pass'Solidaire ne bénéficie qu'à 4 000 usagers du TER alors que le potentiel des bénéficiaires s'élèverait à 30 000. Par conséquent, le CESER souhaite que la communication de la SNCF soit intensifiée et que les canaux de communication soient étendus aux services sociaux et à l'ensemble des établissements et associations accompagnant les publics potentiellement bénéficiaires.

Infrastructures ferroviaires

Le CESER note que les crédits de 270 M€ prévus pour l'électrification de Gretz-Troyes restent au même niveau que celui envisagé au début des discussions engagées sur ce projet, et craint donc qu'ils ne doivent être augmentés d'ici la réalisation effective, bien qu'il soit précisé qu'il s'agit d'un coût valeur à la date de réalisation.

Le CESER déplore que la question de l'état global du réseau ferroviaire de la région ne soit pas abordée dans les documents présentés. En effet, même si la Région n'a pas la compétence d'entretien du réseau, ni ne dispose des moyens nécessaires, le CESER incite le Président du Conseil régional à accentuer sa pression sur l'État pour que ce dernier donne à Réseau Ferré de France (RFF) les capacités financières nécessaires à la rénovation des infrastructures ferroviaires régionales.

Axes routiers

Concernant le financement des travaux de l'A304 entre Charleville-Mézières et Rocroi, le CESER souhaite que les sommes dues par le Conseil régional au titre de son engagement dans le CPER, soient versées dans les délais prévus et que le report annoncé des mandatement n'ait pas lieu.

Plateforme intermodale

Sur le site de Chalindrey, le CESER estime que la Région doit avant tout concentrer ses efforts sur le projet de déconstruction-recyclage de matériel ferroviaire, projet utile à la création d'emplois, plutôt que de soutenir une plateforme intermodale qui, jusqu'à présent, n'a pas prouvé sa pertinence.

Pôles d'échanges multimodaux

Le CESER est satisfait du choix fait par le Conseil régional de concentrer les crédits régionaux sur le financement des équipements entièrement dédiés aux échanges intermodaux. Cette posture va dans le bon sens, la Région n'étant pas un simple financeur mais devenant aussi un acteur exigeant qui recherche la prise en compte de l'intérêt des utilisateurs des transports collectifs.

Objet : **Technologie de l'information et de la communication**

Le CESER estime important que les Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique (SDAN) portés par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, pour l'instant au stade de la réflexion, voient le jour rapidement, une fois les détails du Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire (FANT) précisés par le gouvernement. En effet, il serait regrettable, sur ce sujet déterminant pour l'avenir proche, que la région Champagne-Ardenne souffre de différences importantes dans les équipements en infrastructures numériques selon les départements.

Le CESER souligne que :

- **les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation tandis que, dans le même temps, la dotation attribuée par l'État, en compensation, est figée ;**
- **le transfert des TET constitue une rupture du contrat moral passé entre l'État et la Région lors du transfert de la compétence TER.**

Le CESER souhaite :

- **que le Président du Conseil régional accentue sa pression sur l'État pour que ce dernier donne à RFF les capacités financières nécessaires à la rénovation des infrastructures ferroviaires régionales.**

Le CESER s'étonne :

- **que le Pass'Solidaire ne bénéficie qu'à 4 000 usagers du TER alors que le potentiel des bénéficiaires s'élèverait à 30 000.**

Le CESER souscrit :

- **au choix fait par le Conseil régional, en matière de pôles d'échanges multimodaux, de concentrer les crédits régionaux sur le financement des équipements entièrement dédiés aux échanges intermodaux.**

Président : **Pierre POSSEME**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 18 janvier 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER réaffirme que, en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, il est indispensable que la Champagne-Ardenne ait une véritable stratégie.

Cette stratégie doit prendre en compte l'évolution de l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui devrait amener une inflexion importante en matière de dimension territoriale dans ce domaine. Elle doit permettre de saisir les opportunités d'aller chercher des fonds tant au niveau européen que national. Pour cela, il est indispensable que cette stratégie soit lisible et partagée par l'ensemble des acteurs champardennais, en particulier les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux.

Concernant l'immobilier, le CESER s'interroge fortement sur le décalage entre le principe de « *non intervention dans le financement de l'immobilier dont la région n'est pas propriétaire* » posé dans le rapport général du Président du Conseil régional et les opérations inscrites dans ce Budget Primitif au travers desquelles la Région confirme son intention de continuer à investir, en 2013, sur l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CESER souligne que, alors que 2013 est une année de détermination des futurs programmes et contrats, ce message n'est pas un bon signal et s'inquiète de l'effet à long terme de ce principe.

Compétitivité de la recherche régionale

Le CESER considère que l'accompagnement de la recherche par la Région, prioritairement au travers de cinq axes sectoriels majeurs, va dans le bon sens.

Il souligne l'intérêt du renforcement de l'axe sciences humaines et sociales dans une logique d'interdisciplinarité, s'appuyant sur la diversité des formations proposées par les établissements régionaux et permettant des valorisations dans de très nombreuses activités économiques.

Le CESER insiste sur une indispensable articulation entre la politique régionale et les actions des SATT (Sociétés d'accélération du Transfert de Technologies) Nord de France et Grand-Est. De même, les incubateurs et les SATT doivent pouvoir coordonner leurs actions. D'autre part, le CESER attire l'attention sur la nécessité, pour la Région, de veiller à une réelle valorisation de son territoire au travers de ces outils.

Le CESER souligne le besoin de développer la communication sur les projets de recherche et d'innovation, en particulier en direction des entreprises. Cette communication doit contribuer à faire remonter des projets de l'ensemble des territoires régionaux.

Le CESER considère que l'avenir de la région en matière de recherche passe également par des partenariats renforcés mais non exclusifs, tant au niveau interrégional qu'international.

Environnement de la recherche régionale

Pour le CESER, il est nécessaire d'intégrer les plates-formes technologiques dans une réflexion large sur les formations du supérieur et la recherche.

De la même façon, il est important de conserver une synergie forte entre les Assises « *Recherche et Entreprises en Champagne-Ardenne* » et le forum Innovact.

Recherche-développement dans les entreprises

Le CESER insiste sur l'importance de renforcer l'ingénierie de projet au niveau du pôle de compétitivité MATERIALIA.

Le CESER considère qu'il serait nécessaire de mesurer les premiers effets des deux pôles entrepreneuriat étudiants de Reims et de Troyes labellisés en 2011.

Le CESER souhaiterait avoir des informations sur l'IRT M2P (Institut de Recherche Technologique Matériaux, Métallurgie, Procédés) et sur le positionnement de la Région vis-à-vis de ce projet qui n'est pas mentionné dans ce Budget Primitif.

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le CESER rappelle que l'investissement dans l'immobilier universitaire est un investissement stratégique pour l'avenir de la Région.

Il souhaite une accélération du projet de rassemblement sur un seul site des campus Croix Rouge et Moulin de la Housse.

Face aux incertitudes actuelles sur les projets de Science Po, le CESER alerte la Région sur une indispensable prudence concernant son intervention sur l'immobilier de Sciences Po à Reims. Une veille particulière devrait exister sur l'évolution de ses projets.

Le CESER demande à être informé de l'évolution du projet de création du centre d'enseignement supérieur et de recherche sur le site de Reims Pomacle qui induit une augmentation du budget de 2,2 M€.

Mobilité internationale et aide aux étudiants

Le CESER réaffirme qu'il est nécessaire de continuer à rechercher une réciprocité entre Régions, en particulier avec l'Île-de-France, sur ces aides, pour ne pas pénaliser l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur régionaux.

Le CESER constate :

- ***un décalage entre le principe de « non intervention dans le financement de l'immobilier dont la région n'est pas propriétaire » et les opérations inscrites dans ce Budget Primitif sur l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche.***

Le CESER souhaite :

- ***une véritable stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;***
- ***une articulation entre la politique régionale et les actions des SATT ;***
- ***des partenariats renforcés mais non exclusifs, en matière de recherche, tant au niveau interrégional qu'international ;***
- ***une accélération du projet de rassemblement sur un seul site des campus Croix Rouge et Moulin de la Housse.***

Le CESER souligne :

- ***l'importance de renforcer l'ingénierie de projet au niveau du pôle de compétitivité MATERIALIA ;***
- ***une indispensable prudence concernant l'intervention régionale sur l'immobilier de Sciences Po à Reims.***

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE
HÔTEL DE RÉGION
5 RUE DE JÉRICO
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

TÉL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr>